Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-RECTIF702026-DE

Deux REPUBLIQUE FRANCAISE

Département OISE

EXTRAIT N°70/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
19 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation
19/10/2026

Date d'affichage de la délibération
30 OCT. 2026

Objet de la délibération
Validation du règlement intérieur du cimetière

L'an deux mille vingt-six et le 29 octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Pouvoirs : CARTIER Flavie à STAELENS Isabelle, NAEGLE Laetitia à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe

Secrétaire de séance : MARION Antoine

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 (compétence générale du Conseil municipal), L. 2213-7 à L. 2213-15 (pouvoirs de police du Maire en matière de cimetières) et R. 2223-1 et suivants (dispositions relatives aux sépultures) ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code civil, notamment ses articles 16-1-1 et suivants relatifs au respect du corps humain après la mort ;

VU la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

VU le projet de règlement intérieur du cimetière communal présenté par Madame le Maire et annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, d'assurer le bon ordre, la décence, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques dans le cimetière communal ;

CONSIDÉRANT que la gestion quotidienne des sépultures et des concessions nécessite l'établissement de règles claires et transparentes applicables à l'ensemble des usagers et des entreprises intervenantes ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable d'adapter le fonctionnement du cimetière aux récentes évolutions législatives, technologiques et sociétales, notamment concernant le statut des cendres issues de la crémation et la création d'espaces cinéraires ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'associer le Conseil municipal à la validation des grandes orientations de ce règlement intérieur afin d'en garantir une parfaite information et une gestion harmonieuse du patrimoine communal ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-RECTIF702026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

1. D'APPROUVER le règlement intérieur du cimetière communal ci-annexé, destiné à régir les conditions d'utilisation, d'exploitation et de fréquentation du site.

2. D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à formaliser ce règlement par la signature de l'arrêté municipal correspondant.

3. DE CHARGER Madame le Maire de procéder aux mesures de publicité légales, notamment par voie d'affichage à l'entrée du cimetière et en Mairie.

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 30/10/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué

Patrice MONVOISIN

